

❖ Appellations

- | | |
|--|---|
| ☐ Agent / Agente d'exploitation des attractions | ☐ Hôte / Hôtesse de golf/mini-golf |
| ☐ Agent / Agente de contrôle de salle de spectacles | ☐ Hôte / Hôtesse de manège |
| ☐ animateur / Animatrice d'attractions | ☐ Hôte / Hôtesse de patinoire |
| ☐ animateur / Animatrice de parc de loisirs | ☐ Hôte / Hôtesse de salle de jeux électroniques |
| ☐ animateur / Animatrice de personnage de parc de loisirs | ☐ Opérateur / Opératrice d'attraction |
| ☐ Assistant / Assistante de zone d'attraction | ☐ Opérateur / Opératrice de manège |
| ☐ Conducteur / Conductrice d'attraction | ☐ Opérateur / Opératrice de parcours acrobatique dans les arbres |
| ☐ Conducteur / Conductrice de manège | ☐ Ouvreur / Ouvreuse de salle de spectacles |
| ☐ Employé / Employée de loisirs ou d'attractions | ☐ Ouvreur placeur / Ouvreuse placeuse de salle de spectacles |
| ☐ Employé / Employée de manège forain | ☐ Pilote d'attractions |
| ☐ Employé / Employée de parc de loisirs | ☐ Pilote de manège |
| ☐ Hôte / Hôtesse d'attractions | ☐ Responsable des attractions |

❖ Définition

Accueille, informe et oriente les visiteurs afin de leur faire découvrir les attractions de la structure (jeux électroniques, manèges, équipements sportifs, ...) selon les règles de sécurité des établissements recevant du public.

Peut piloter une attraction.

Peut effectuer la vente de produits.

Peut coordonner l'activité d'une équipe.

❖ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur des loisirs sans diplôme particulier.

Un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) peut être demandé pour les postes de responsable d'attraction.

Les permis B ou C peuvent être exigés.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

La pratique d'une langue étrangère, en particulier l'anglais, peut être requise.

❖ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de parcs d'attractions, de loisirs, d'exploitation foraine, ... en contact avec les clients et en relation avec le service d'exploitation.

Elle peut varier selon le secteur (attractions, loisirs, salle de spectacle, ...).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, en soirée.

Elle peut s'effectuer en extérieur, en hauteur.

Le port d'équipements de protection (chaussures de protection, ...) peut être requis.

❖ Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Organiser les conditions d'accueil, de contrôle et de sécurisation du public ☐ Vérifier le fonctionnement des équipements et dispositifs de sécurité et signaler les dysfonctionnements ☐ Renseigner un public, des usagers ☐ Contrôler l'accès et la circulation des personnes ☐ Orienter les personnes selon leur demande ☐ Ranger et nettoyer un lieu d'attractions, de loisirs ou d'exploitation foraine ☐ Nettoyer du matériel ou un équipement ☐ Accueillir les personnes	C Cr S R Sc R R S	☐ Techniques de prévention et de gestion de conflits ☐ Règles de sécurité des biens et des personnes ☐ Techniques de communication ☐ Typologie du client ☐ Gestes d'urgence et de secours

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
☐ Intervenir sur des attractions à sensation ☐ Intervenir sur des attractions sur l'eau ☐ Intervenir sur des attractions sur rails	R R R	
☐ Réaliser ou participer aux opérations de montage/démontage d'attractions	R	☐ Mécanique
☐ Réaliser une intervention nécessitant une habilitation	R	☐ Habilitation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ☐ Habilitation opérateur de parcours acrobatique en hauteur
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - A partir du 01/01/2020 ☐ PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - A partir du 01/01/2020 ☐ PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - A partir du 01/01/2020 ☐ Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - A partir

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
		du 01/01/2020 ☐ Grues à tour (CACES R 487) - A partir du 01/01/2020 ☐ GME à flèche distributrice (CACES R 487-1) - A partir du 01/01/2020 ☐ GME à flèche distributrice (CACES R 487-2) - A partir du 01/01/2020 ☐ GMA Grue à tour à montage automatisé (CACES R 487-3) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) - A partir du 01/01/2020 ☐ Grues de chargement (CACES R 490) - A partir du 01/01/2020 ☐ Grues à tour (CACES R 377) à montage automatisé (GMA) ou à montage par élément (GME) ☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386) ☐ Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (CACES R 389) ☐ Grues auxiliaires de chargement de véhicules (CACES R 390)
☐ Vérifier les conditions d'installation et de sécurité du public (harnachement, ...) et procéder au verrouillage des systèmes de sécurité (barres, portes, ...)	C	
☐ Ajuster les paramètres de fonctionnement d'une attraction (vitesse, durée) et lancer l'animation (annonces, musique, jeux de lumière)	R	
☐ Surveiller le déroulement d'une attraction et mettre en place des mesures de sécurité (alerte, arrêt, ...) lors de dysfonctionnements	C	
☐ Effectuer l'entretien et la maintenance du matériel	Ra	☐ Procédures d'entretien d'équipements d'attractions ☐ Procédures de contrôle d'attractions ☐ Hydraulique
☐ Conclure une vente	Ec	☐ Marchés des produits dérivés ☐ Techniques de vente ☐ Règles de tenue de caisse
☐ Procéder aux préparatifs du personnage	Ar	☐ Techniques gestuelles
☐ Réaliser des animations pour un public	Ar	☐ Techniques de maquillage
☐ Contrôler l'application de procédures Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)	C	

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es

❖ Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Infrastructure sportive ☐ Parc animalier ☐ Parc d'attractions ☐ Parc de loisirs ☐ Parc naturel ☐ Salle de jeux ☐ Salle de spectacles		

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs ☐ Toutes les appellations	D1505 - Personnel de caisse ☐ Caissier / Caissière spectacle
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs ☐ Toutes les appellations	G1401 - Assistance de direction d'hôtel-restaurant ☐ Toutes les appellations
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs ☐ Toutes les appellations	N4402 - Exploitation et manoeuvre des remontées mécaniques ☐ Toutes les appellations

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs Toutes les appellations	G1101 - Accueil touristique Toutes les appellations
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs Toutes les appellations	G1403 - Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique Toutes les appellations
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs Toutes les appellations	G1703 - Réception en hôtellerie Toutes les appellations
G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs Toutes les appellations	M1601 - Accueil et renseignements Toutes les appellations